

HORS SERIE : SENSIBILISATION FINANCES 2025

Offrande ou cotisation ?

Comme je me plais à dire et redire : la grâce n'a pas de prix... mais l'Église a un coût ! Et cette tournure a finalement de nombreuses implications.



Par exemple, notre Eglise ne fixe pas de tarif pour ses services - la grâce est gratuite. Les services de l'Église sont ainsi offerts et donnés à l'image de ce qui nous fait vivre et que nous recevons des mains de Dieu. Nous sommes tout simplement invités à soutenir l'Église selon ce que nous pouvons et ce que nous voulons. responsables de ses besoins matériels de tous les jours.



Or il y a une conséquence à tout cela. Et cette conséquence est qu'on ne saurait du coup pas parler de cotisation en église ! Oui, ce mot est un non-sens en église. L'Église doit certes se constituer en association cultuelle en France. Mais cela concerne ses liens avec les pouvoirs publics. Cela ne concerne pas l'état d'esprit selon lequel elle s'organise pour subvenir à ses besoins.

Il est un autre mot qui peut être mis en avant quand on en vient au fait que la vie d'église a un coût. Je pense maintenant à ce mot d'offrande. Une offrande ne saurait pas devenir une obligation. L'offrande relève d'un geste libre. Qui plus est : un geste de confiance !

Je développe en deux mots. L'une des plus importantes offrandes dont il est parlé dans la Bible et, plus précisément dans l'Ancien Testament, concerne les prémices de la récolte (Deutéronome 16). Or qui dit prémices ne dit pas superflu - il ne s'agit pas ici d'offrir ce qui reste après qu'on ait subvenu à ses besoins ; il s'agit de donner à Dieu le premier peu qu'on récolte comme un geste de confiance qu'on récoltera par la suite et qu'on recevra assez pour subvenir à tous ses besoins !



Comme dit un collègue avec qui j'ai travaillé en Ardèche : *L'offrande est donc d'abord un geste de liberté et de confiance. Rien ne m'enferme, ni la pression des autres, ni mon péché, pas même la peur du lendemain, la peur de manquer. J'ai reçu tout ce que je possède et c'est à ma disposition pour vivre et partager ; j'ai reçu, et je donne, c'est ma liberté qui se joue dans mon offrande. En ajoutant : Lorsque nous parlons de nos offrandes la question vient souvent de savoir que faisons-nous de cet argent. En fait, la première question est plutôt : qu'est-ce que l'argent fait de moi ?*

A quoi sert votre argent ?

L'argent que vous donnez à l'Église sert à cinq choses.

Premièrement, il permet à notre Eglise locale de fonctionner au quotidien avec toutes les charges comme l'électricité et le chauffage, les assurances, les taxes foncières, les frais de bureau, le bulletin, les frais de déplacement du pasteur...

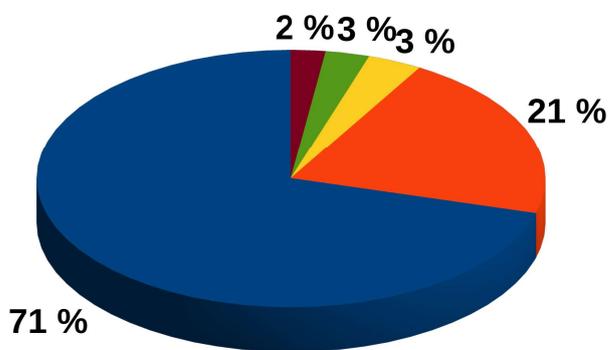
Deuxièmement, votre argent sert à financer les salaires des pasteurs.

Troisièmement, une partie de votre argent couvre le fonctionnement de notre région. Il s'agit d'assurer le fonctionnement du secrétariat régional avec sa secrétaire et sa comptable, du conseil régional et de la présidence de région.

Quatrièmement, une autre partie de votre argent finance le fonctionnement de l'Union nationale (les facultés de théologie, les emplois au siège à Paris, les différents programmes de soutien, de formation et d'information proposés par l'Union nationale).

Cinquièmement, une dernière partie de votre argent part vers les services de mission de notre Eglise (Défap) qui continue à être engagée auprès de ses nombreux partenaires historiques dans le monde.

Dépenses 2024



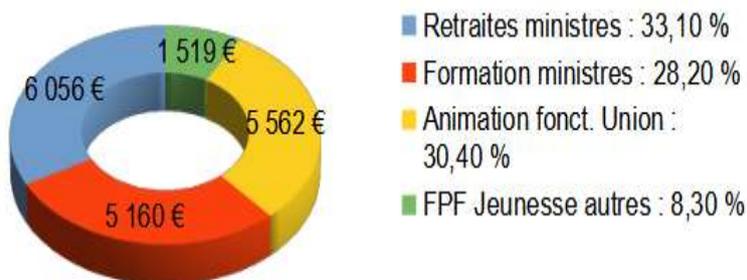
- Contribution régionale, consistoriale et entraide des ministres
- Temples et presbytère (énergies, entretien, assurance...)
- Frais administratifs et d'information
- Déplacements
- Divers (évangélisation, catéchèse, activités lucratives, frais divers)

Il est à noter ici que grâce aux travaux à la salle Farel, les frais de chauffage pour le temple devrait diminuer en 2025.

Au niveau régional :
54 181€ pour 2025



Au niveau national :
18 298€ pour 2025



Comment donner ?

Parlons d'abord d'un don non chiffrable, mais fondamental : le **bénévolat** ! Ainsi l'entretien du temple, l'animation... témoignent de la participation de nombreux. Merci à toutes et tous !

Mais puisque nous parlons ici finances...

Les membres participent d'abord lors de la **collecte de dimanche**. En dehors du culte, chacun est ensuite invité à faire **une ou plusieurs offrandes au cours d'une année**, ce qui facilite la tâche des trésoriers lesquels doivent envoyer, chaque mois, la contribution à la Région. Cette offrande peut être anonyme ou nominative. Son montant est fonction de nos possibilités, dans l'objectif de faire vivre notre paroisse.



Nous donnons aussi **lors des cérémonies**. Il n'y a pas de tarif fixé ; répétons-le : la Parole est gratuite. Mais selon l'adage : La grâce est gratuite, mais l'Eglise a un coût, il importe de participer au fonctionnement de la paroisse... et chacun fera un don à sa mesure et selon l'importance qu'il donne à l'événement. **Le legs** est aussi une façon d'aider l'Église !

Enfin, les **manifestations festives** sont un apport non négligeable, sachant que cet apport doit rester marginal par rapport au budget global et que la législation précise les modalités concernant ces bénéfices. Par exemple, il n'y a pas d'offrande nominative déductible des impôts lorsqu'il y a « contre-partie ». Concrètement, les **offrandes nominatives peuvent se faire par virement bancaire** !

Notre paroisse a besoin de quelque 75 000 euros par an pour honorer ses engagements envers la région PACCA et pour son fonctionnement, en sachant qu'elle est légèrement au bénéfice de la solidarité régionale par rapport au coût global d'un poste pastoral. Actuellement, nous sommes 130 foyers sur quelques 220 à participer d'une manière ou autre à la vie matérielle de notre église locale, avec un déficit « structurel » de 20 000 euros en 2024 et sans réserves pour 2025 !

On estime que si tous les membres de l'Église donnaient 2 % de leurs revenus, il n'y aurait pas de problème de trésorerie. Et s'ils donnaient 3 % l'Église pourrait investir dans l'avenir.

Le salaire d'un pasteur avec les charges avoisine 30 000 euros par an. Cela équivaut à celui d'un ouvrier qualifié. Les pasteurs vivent dans les presbytères qui leur sont mis à disposition (avec une retenue sur la fiche de paie).

Combien donner ?

Notre région PACCA a besoin de 200 000 euros par an pour son fonctionnement.

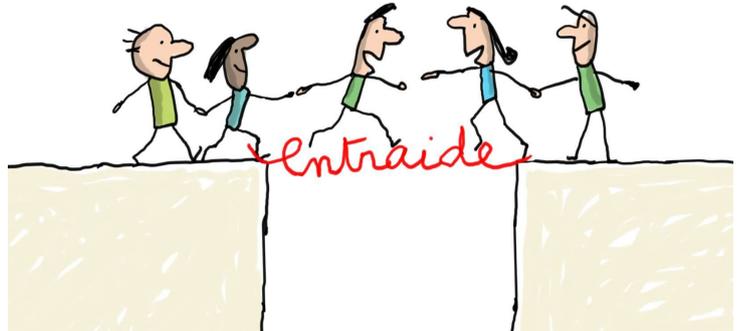
Notre région verse 497 000 euros de contribution nationale et 129 000 euros comme participation au DEFAP.

Une suggestion pour commencer à soutenir notre paroisse : et si au début de chaque mois on mettait 10 ou 20 euros dans une cagnotte pour l'offrande de fin d'année ?

Et la solidarité dans notre église ?

L'actuel trésorier de l'Union nationale, Michel Mazet, parle volontiers de deux principes quand on en vient aux questions financières dans notre Eglise : le principe de la responsabilité et le principe de la solidarité. Il a déjà été bien parlé ici du premier. Parlons du second aussi.

La toute première expression de la solidarité (et toujours une belle expression de la responsabilité) au sein de notre Eglise en la matière d'argent touche aux salaires des pasteurs. Leur traitement de base, peu importe les responsabilités qu'ils exercent, est le même. Si l'on y ajoute le logement comme avantage en nature nous arrivons à un salaire qui équivaut la paie d'un ouvrier qualifié (alors que les pasteurs ont fait des études supérieures). Les seules variations sont dues au nombre d'enfants dans le foyer et à l'ancienneté.



Il y a ensuite une solidarité entre les églises locales au sein d'une région : même si une église locale ne contribue pas au budget régional à la hauteur de ce qu'un poste pastoral « coûte » à proprement parler, elle peut bénéficier de la présence d'un pasteur. Tout simplement parce qu'il y a des églises locales qui contribuent plus que le seul « coût » d'un poste pastoral au budget régional, et il y a des églises locales qui continuent à y contribuer même si leur poste pastoral est actuellement vacant.

Il y a aussi une solidarité à différents niveaux lorsqu'il s'agit de faire des travaux sur les bâtiments. Des subventions peuvent être accordées par le consistoire et par la région, voire par l'Union nationale. C'est ce qui s'est passé pour rénover la salle Farel. Nous avons reçu 30 000 euros de la région et 75 000 euros de l'Union nationale.

Il y a enfin une solidarité entre les neuf régions de notre Eglise. De la même manière que les églises locales exercent une solidarité financière entre elles au sein d'une région, il y a des régions qui contribuent plus et des régions qui contribuent moins au budget de l'Union nationale, de sorte que les plus faibles puissent consacrer une plus grande part de leur budget aux salaires des pasteurs et en avoir ainsi le plus possible en leur sein. En ce qui concerne notre région PACCA, elle fait justement de la solidarité envers les autres régions. Il est ainsi des régions où le « coût » d'un poste pastoral moins plus élevé que dans la nôtre (par exemple, Nord-Normandie ou Est).

